

22. La mise en place d'un dispositif expérimental d'insertion type « TAPAJ adultes » / « premières heures adaptées »

23. Assurer des mesures d'injonction thérapeutique

24. La mise en œuvre à titre expérimental d'un dispositif de lutte contre la récurrence à destination des publics ayant des conduites addictives

Intervenir dans l'espace public, aller à la rencontre des usagers et répondre aux besoins des habitants, dans un souci d'améliorer la tranquillité publique et lutter contre les trafics

25. Les remontées d'informations régulières sur les points de deal et de trafic

28. La pérennisation des opérations de nettoyage pour la régulation de l'espace public

26. Le renforcement des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs du territoire sur l'espace public *via* les associations

29. Le renforcement de la prévention situationnelle

27. Le renforcement des actions de prévention et d'information auprès des habitants

30. La mise en place de visio-conférences mensuelles

Améliorer les connaissances

31. La réalisation d'une étude intitulée « Crack en Seine – Usagers, trajectoires, besoins, espaces et trafic » conduite conjointement par le CERMES 3/INSERM et l'OFDT

32. L'élaboration et le suivi d'une cartographie des structures médico-sociales et sanitaires en addictologie

33. L'élaboration et le suivi d'une cartographie des différentes catégories de maraudeurs intervenant auprès des consommateurs de crack en errance

PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILISATION COORDONNÉE SUR LA PROBLÉMATIQUE DU CRACK À PARIS 2019-2021

Pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages en faveur des usagers de crack et poly-consommateurs en errance

Face à l'augmentation du trafic et de la consommation de crack dans le Nord-Est parisien, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la préfecture de police, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), l'Agence régionale de santé (ARS) et la ville de Paris ont décidé de formaliser, dans un plan d'actions pluriannuel, le renforcement de leur coopération et de la mutualisation de leurs moyens.

D'ici 2021, ce sont près de 3M € qui seront, chaque année, mobilisés pour renforcer le maintien de l'ordre public dans ce secteur et pour aider les consommateurs de drogue à sortir du cercle infernal de l'addiction. Articulé autour de 4 objectifs prioritaires ce plan décline 33 actions opérationnelles.

LE PLAN D' ACTIONS 2019-2021

C'EST L'ENGAGEMENT DE

5 COSIGNATAIRES

- La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
- La préfecture de police de Paris
- L'Agence régionale de santé - Île-de-France (ARS)
- La Ville de Paris
- La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MIDELCA)

4 OBJECTIFS

Hébergement	Renforcement des maraudes
Accompagnement social et sanitaire	Meilleur repérage des publics

3 M€ mobilisés dès 2019 et un financement comparable prévu pour les années 2020 et 2021 pour renforcer le maintien de l'ordre public et garantir la santé publique

33 MESURES OPÉRATIONNELLES

Accompagner les usagers pour réduire les risques et les dommages et favoriser les parcours de soins

1. Le renforcement des maraudes médico-sociales de réduction des risques
2. La création d'une maraude de la ville de médiation sociale à destination des habitants et des
3. Le renforcement des maraudes souterraines dans les gares
4. Le renforcement des articulations et des coordinations avec les maraudes sociales
5. La mise en place de maraudes interdisciplinaires psychiatriques et sociales
6. La détermination d'une coordination globale des maraudes médico-sociales, psychiatriques et sociales autour des cas complexes
7. Le développement d'un système d'information par l'ARS

8. Le renforcement des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et des centres de soins d'accompagnement, de prévention en addictologie (CSAPA) dans leurs missions de réduction des risques et de dispensation de matériel
9. Le renforcement du nombre d'automates distributeurs de matériel «kit crack»
10. L'évaluation qualitative du «kit crack»
11. L'extension des horaires des structures de réduction des risques
12. La mise en place de lieux de repos pour les publics en errance
13. La réflexion sur de nouveaux espaces de consommation supervisée en lien avec l'évolution du cahier des charges

Héberger, mettre à l'abri, créer des espaces de repos et des unités d'hébergement et de soin résidentiel dédiés, afin de permettre une sortie progressive de la rue

14. Le renforcement du dispositif ASSORE pour un accompagnement sanitaire et social des usagers de drogues en errance
15. Le renforcement du dispositif PHASE qui aide les personnes en situation de rue à accéder à un hébergement
16. L'ouverture de 68 places d'hébergement au sein d'Unités d'Hébergement Spécialisées (UHS)
17. La création de 6 places d'hébergement dédiées aux consommateurs de substance psychoactives illicites faisant l'objet d'une mesure d'injonction
18. L'amélioration de l'accessibilité aux accueils de jour pour personnes sans domicile stable et aux centres d'hébergement de droit commun
19. La création de places d'hébergement adossées à des CAARUD (changement règlementaire attendu mais expérimentations dans l'attente)
20. La création de places de lits halte soin santé (LHSS) et de lits d'accueil médicalisés (LAM) dédiées
21. Le développement des passerelles entre les dispositifs de réduction des risques et des dommages (RDRD) et les dispositifs des « Appartements de coordination thérapeutique (ACT) – Un chez soi d'abord »